

PROCES-VERBAL

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 14

Quorum : 08

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE du 7 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept août à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LE DONJON, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur LABBE Guy, Maire.

Présents : M LABBE Guy – Mme DERIOT Eliane - M DUFOURD Jean-Pierre – Mme COUTY Micheline - M SEGAUD Gilles – Mme GENAUD Françoise – M CHABROUX Roland - Mme DENIZOT Agnès – M GEOFFROY Dominique.

Absents excusés : Mme AUGER Marie-Josèphe – Mme MELET Florence – Mme CHABROUX Marie-Ange – Mme MARIDET Annick - M BARLERIN Franck.

Absents : M DUJON Fabrice.

Procurations : Mme AUGER Marie-Josèphe à Mme GENAUD Françoise ; Mme MELET Florence à Mme DENIZOT Agnès ; Mme MARIDET Annick à M LABBE Guy ; Mme CHABROUX Marie-Ange à M CHABROUX Roland ; M BARLERIN Franck à M SEGAUD Gilles.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 31 juillet 2025

Secrétaire de séance : Mme GENAUD Françoise.

APPROBATION DU PROCES VERBAL du 27 juin 2025

Le procès-verbal est adopté à la majorité :

Pour : 11 – Contre : 00 – Abs : 03 (Mme AUGER Marie-Josèphe, Mme MELET Florence et M GEOFFROY Dominique) – Absents à la réunion du 27.06.2025)

Approbation du procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 27 juin 2025

M le Maire rappelle à l'assemblée que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 juin 2025 afin de retenir les entreprises concernées par l'extension de l'accueil de loisirs et propose l'approbation du procès-verbal de ladite commission.

Monsieur Dominique GEOFFROY fait remarquer qu'il n'a pas reçu la convocation ; Monsieur le Maire confirme que ladite convocation lui a bien été transmise comme aux autres membres de la commission d'appel d'offres, par voie électronique.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 13 – Contre : 01 (M Dominique GEOFFROY)– Abstentions : 00

- Approuve le procès-verbal de la commission d'appel d'offres tel que présenté par Monsieur le Maire.
-

**Déclassement définitif de 203m² du domaine public au domaine privé,
place Jean-Marie MERCIER**

M le Maire explique à l'assemblée qu'après intervention du géomètre, il est proposé au conseil municipal de déclasser définitivement les 203m² du domaine public au domaine privé, place Jean-Marie MERCIER, faisant suite à la désaffection approuvée par délibération du 10 avril 2025.

Madame Micheline COUTY quitte la salle du conseil municipal puisqu'intéressée par la présente délibération.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE :

Pour : 11 – Contre : 03 – Abstentions : 00

Approuve le déclassement définitif des 203m² du domaine public au domaine privé, place Jean-Marie MERCIER, faisant suite à la désaffection approuvée par délibération du 10 avril 2025.

**Délibération fixant les taux de promotion et créant les postes des grades d'adjoints
techniques principaux de 1^{ère} et 2^è classe**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment l'article L522-27 ;

Vu l'arrêté en date du 18 août 2025 fixant les lignes directrices de gestion après avis du comité technique compétent du 17 avril 2025,

Considérant ce qui suit :

Pour tous les cadres d'emplois, hormis celui des agents de police municipale, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant bénéficier d'un avancement de grade est déterminé par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade. Ce taux de promotion est fixé par l'assemblée délibérante après avis du comité technique.

L'organe délibérant a toute liberté pour déterminer les taux applicables, aucun ratio minimum ou maximum n'étant prévu.

La périodicité de révision des délibérations fixant les ratios de promotion est librement fixée.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :

Pour : 14 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Décide les propositions d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe avec création des postes pour : Pauline DUVERGER, Brigitte LAFORET et Céline RAQUIN ;
- Décide les propositions d'avancement de grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe avec création des postes pour : Florent THEVENOUX et Tanguy ROBERJOT.
- Ainsi que les taux de promotion de 100% pour l'ensemble des propositions :

| ORDRE | NOM PRENOM | DATE NAISSANCE | GRADE ACTUEL | GRADE PROPOSE | DATE D'EFFET SOUHAITEE |
|-------|---------------------|-------------------|--|--|------------------------------|
| 1 | DUVERGER Pauline | 12/09/1984 | Adjoint technique principal 2 ^e classe | Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | 01/09/2025 |
| 2 | LAFORET Brigitte | 09/03/1966 | | | |
| 3 | RAQUIN Céline | 27/11/1980 | | | |

| ORDRE | NOM PRENOM | DATE NAISSANCE | GRADE ACTUEL | GRADE PROPOSE | DATE D'EFFET SOUHAITEE |
|-------|----------------------|-------------------|----------------------|--|------------------------------|
| 1 | THEVENOUX Florent | 16/06/1995 | Adjoint technique | Adjoint technique principal 2 ^e classe | 01/09/2025 |
| 2 | ROBERJOT Tanguy | 29/01/1995 | | | |

Avis du conseil municipal : mise à disposition d'une ATSEM pour les grandes sections de l'école Marlène JOBERT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un courrier de l'équipe enseignante de LE DONJON qui réclame une ATSEM quelques heures de plus par semaine.

Après débat, le conseil municipal décide majoritairement de ne pas affecter d'ATSEM supplémentaire pour la rentrée 2025-2026.

Modification du taux de DETR pour la réfection d'une cloche de l'Eglise Saint-Maurice de LE DONJON

M le Maire explique à l'assemblée la nécessité de modifier le montant de la DETR suite à la Commission d'Appel d'Offres qui a sélectionné une offre inférieure à la demande de subvention initiale.

Il précise qu'un estimatif de travaux avait été fait à 36 071.00 € HT, soit 43 285.20 € TTC (entreprise Heurtech) mais que la commission d'appel d'offres a retenu le **devis Plaire à 14.640,58€ HT soit 17.568,70€ TTC**. Il propose donc de modifier le montant de la DETR à 5 124,03€.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 14 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Prend acte du devis des travaux qui s'élève à 14 640.58 € HT, soit 17 568.70 € TTC de l'entreprise PLAIRE.
- Sollicite une subvention de 35% du montant HT des travaux soit 5 124,03€ au titre de la DETR 2025, montant modifié suite à décision de la CAO.
- S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2025.
- Approuve le plan de financement qui se décompose comme suit :

DEPENSES :

| | |
|--------------------|-------------|
| Travaux : | 14 640.58 € |
| Montant total HT : | 14 640.58 € |

RECETTES :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| DETR : 35% | 5 124.03 € |
| Conseil Départemental : 30% | 4 392.17€ |
| Autofinancement : | 5 124.38 € |
| Montant total HT : | 14 640.58 € |

- Autorise M le Maire à signer tout document utile.

Demande de subvention Fonds Vert pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux

M le Maire explique à l'assemblée que la commune avait sollicité la DETR sur le projet de l'installation des panneaux photovoltaïques mais que le dossier a été refusé par la Préfecture, « faute de crédits disponibles ».

La commune a déposé une demande de subvention auprès du Fonds Vert et le dossier peut être aidé à hauteur de 30%.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 14 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Sollicite une subvention de 30% du montant HT des travaux au titre du FONDS VERT : 10.752,92€ ;
- S'engage à inscrire cette dépense au budget primitif 2025.
- Approuve le plan de financement qui décompose comme suit :

DEPENSES :

| | |
|--------------------|-------------|
| Travaux : | 35 843.09 € |
| Montant total HT : | 35 843.09 € |

RECETTES :

| | |
|-----------------------------|-------------|
| SDE 03 : 20% | 7 168.61€ |
| Conseil Départemental : 30% | 10 752.92 € |
| Fonds Vert : 30% | 10 752,92€ |
| Autofinancement : | 7 168.64 € |
| Montant total HT : | 35 843.09 € |

**Autorisation de versement d'un acompte à la société Desmercières pour l'installation
de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux**

La commune a pris attaché auprès du service de gestion comptable de Moulins qui accepte à la condition qu'une délibération soit prise par le conseil municipal.

OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITÉ :

Pour : 14 – Contre : 00 – Abstentions : 00

- Approuve le versement d'un acompte de 30% à la société Desmercières ;
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches afférentes.

La séance est levée à 21 heures 50.

Le Maire,

Guy LABBE



La secrétaire de séance,

Françoise GENAUD

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Françoise GENAUD".